



ORANGE, le 12 Juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

PLACE DES LIGURES

D.A.C

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de reprise des réseaux – **PLACE DES LIGURES**, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes seront interdits.

Les prescriptions de circulation ne seront pas applicables à la desserte des riverains de la Résidence.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 17 Juillet 2019 et sera valable jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est pour 2 mois, sous l'entière responsabilité de la Société TPR de Sainte-Cécile-Les-Vignes (84).